

Le président  
2024

Paris, le 6 mars

## COMPTE RENDU

Séance du mercredi 6 mars 2024

### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI

Ilaria CASILLO

Floran AUGAGNEUR

Marie-Céline BATTESTI

Anne BERRIAT

Daniel BIDEAU

Loïc BLONDIAUX

Jean-Pierre BOMPARD

Pascal CLOUAIRE

Christophe DAGUE

François GILLARD

Mireille HEERS

Dominique HOESTLANDT

Thierry LATASTE

Jean-Pierre PONT

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

Président

Vice-présidente

Vice-président

### **Pouvoirs**

Cécile GALLIEN

Kristina PLUCHET

### **Salariées et salariés de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Elaura MAILLARD, chargée de mission

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

Nathan DUPONT, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. NOUVELLES SAISINES (L121-8-I, L121-12)

#### **Projet EOLE du port de Nantes Saint-Nazaire (44)**

Présentation par :

Nantes Saint Nazaire Port

Julien Dujardin, directeur général adjoint

Francisco Sanchez, directeur de l'ingénierie

Karine Lerendu, responsable du service communication

Seense

Marianne Riboullet, directrice conseil concertation

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur :

- l'articulation avec le « débat sur la mer » ;
- le périmètre de mobilisation du public : restreint au Port de Saint-Nazaire ou plus largement sur toute la façade atlantique ? le responsable indique que le périmètre englobera l'ensemble de l'embouchure de la Loire, de Saint-Nazaire à Saint-Brévin-les-Pins ;
- la ventilation entre l'éolien posé/flottant ;
- le creusement et le volume de matériaux nécessaires pour construire 750 m de quais ;
- les lieux de stockage de flotteurs, leur ampleur et leur impact environnemental ;
- la complémentarité de ce projet avec ceux similaires des autres ports nationaux et européens compte-tenu des volumes annoncés.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de désigner Serge QUENTIN et Catherine TREBAOL garant et garante de la concertation préalable.

#### **Projet ORPINIA - SWISS KRONO de construction d'usine de production de panneaux de bois à Fargues-sur-Oubise (47)**

Présentation par :

Swiss Krono

Vincent Adam, président

Guillaume Salmon, directeur industriel

Carine Person, responsable QHSE

Marie-Aline Declémy, adjointe responsable QHSE

RTE

Olivier Pauzet

Isabelle Lilli, responsable d'études concertation et environnement

2Concert (AMO)

Sophie Chaumette, consultante

Mathieu David, consultant

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur les risques d'incendies sur le territoire d'implantation, l'impact sur le trafic routier et la ligne électrique à prévoir. Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de désigner Jean-Marc DIVINA et Denis SALLES, garants de la concertation préalable.

**Projet H2V Thionville de production massive d'hydrogène vert à Florange-Uckange et son raccordement électrique (57)**

Présentation par :

H2V

Yannick Bonin, directeur général adjoint - Business Development

Ann-Katrin Bureau Jego, directrice de la communication, des relations Institutionnelles & RSE

Aude Humbert, directrice de projet et responsable Practice Permitting

Julien Laemmel, directeur de projet Grand Est

RTE

Frank Munier, manager de projet

Fabrice Naturel, responsable concertation RTE

2concert (AMO)

Mathieu David, chef de projet

Alice Duboé, consultante

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur les enjeux environnementaux, le pipeline transfrontalier avec le Luxembourg et l'équilibre économique du projet au regard notamment des projets concurrents sur le territoire.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Bernard CHRISTEN et Jean-François TRASSART, garants de la concertation préalable.

**Projet Technocentre de création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs sur le site de Fessenheim (68)**

Lors de la séance plénière du 14 février 2024, EDF a saisi la CNDP sur le projet Technocentre de construction d'une installation en vue de recycler les métaux très faiblement radioactifs (TFA) issus du démantèlement des installations nucléaires. Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Louis LAURE, président de la commission particulière du débat public sur ce projet.

**II. Désignation de garant.e.s (L. 121-8, L. 121-17, L. 121-14, L. 121-19)**

**Projet Agrist'Hauts de France d'usine de production de produits surgelés à base de pommes de terre à Escaudœuvres (59)**

Par courrier reçu le 26 février 2024, la société Agristo a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Michaël DEREUX et Anne-Marie ROYAL garant.e.s de la concertation préalable.

**Projet d'aménagements d'une section de l'autoroute A 6 entre Lisses dans l'Essonne (91) et Cély en Seine-et-Marne (77)**

Par courrier reçu le 20 février 2024, la société APRR, a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Marc Papinutti se déporte et quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Catherine BARBE et Jean TRARIEUX garant.e.s de la concertation préalable.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. Désignation de garant.e.s et de membres de CPDP(L. 121-8, L. 121-17, L. 121-14, L. 121-19)

#### **Projet de transport en commun sur l'agglomération du Grand Annecy (74)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Marc PASCAL, garant de la concertation préalable de ce projet, en complément de Valérie DEJOUR et de Nicolas LE MEHAUTE précédemment désignés.

#### **Débat public autour de la construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines (59)**

La CNDP a décidé le 10 janvier 2024 de l'organisation d'un débat public.

Après délibération à huis clos, Anne BABLON est désignée membre de la commission particulière du débat public (CPDP) sur proposition de Luc MARTIN, président.

#### **Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Dominique VIEL pour garantir la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'enquête publique sur ce projet, en complément d'Isabelle JARRY, précédemment désignée.

#### **Concertation continue du projet de programme de nouveaux réacteurs nucléaires et projet d'EPR2 à PENLY (76)**

En lieu et place de la démission d'Isabelle JARRY et après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Carmen BOULAY DE SANTIAGO pour garantir la bonne information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique sur ce projet, en complément de Jean-Pierre BOMPARD et Jacques ROUDIER, précédemment désignés garants le 6 septembre 2023.

### II. VALIDATION DOSSIER DE CONCERTATION (L. 121-8)

#### **Projet HyVence de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Fos-sur-Mer (13)**

Présentation par :

Géosel

Karim Benbrik, directeur général délégué  
Charlotte Toulemonde, directrice du projet HyVence

RTE

Axel Astier, manager de projet  
Gérald Sambardier, chargé d'études Concertation Environnement

2concert

Pierre Berthelot, chef de projet  
Kasia Czora, cofondatrice

En présence des garant.e.s :  
Bernard-Henri Lorenzi  
Ginette Vastel

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation. Ils présentent un calendrier de concertation allant du 27 mars au 20 mai 2024, soit presque 8 semaines. Un échange a suivi avec les membres de la Commission qui a notamment porté sur l'affichage autour du site.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garantes, les garants et les membres de la Commission.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le DMO.

### **Extension du site STMicroelectronics de production de semi-conducteurs à Crolles (38)**

Présentation par :

STMicroelectronics  
Sophie Burel, directrice des relations institutionnelles  
Eric Gerondeau, directeur du site à Crolles  
Frédérique Le Greves, présidente

Ethics Group (AMO)  
Stéphane Pedeloup, associé

En présence des garant.e.s :  
Denis Cuvillier  
Florence Jaffrenou  
Véronique Morel

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation préparé dans un très court délai. Ils présentent un calendrier de concertation de 3 semaines.

Les garant.e.s regrettent que la concertation préalable n'ait pu être organisée en même temps pour SOITEC et STMicroelectronics, les deux MO n'y étant pas favorables. Toutefois, STMicroelectronics va participer à la concertation de SOITEC et STMicroelectronics a invité SOITEC à participer à la sienne.

Les échanges portent spécifiquement sur la durée de la concertation préalable qui est réduite à trois semaines ce qui est très court et sur l'absence d'un atelier spécifique sur l'eau. L'état des mobilisations sur le territoire est également questionné.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les membres de la Commission qui soulignent les très courts délais de la concertation préalable et le manque d'un événement relatif à l'eau.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de concertation en demandant l'ajout d'un événement participatif de type réunion publique ou atelier thématique public dédié au thème de l'eau et en décidant d'une semaine de plus pour la concertation qui se déroulera du 22 mars au 19 avril.

### III. REDDITION DES COMPTES (L121-8-I) ET LANCEMENT DE LA CONCERTATION CONTINUE (L.121- 14)

#### **Projet PARKES d'usine de préparation et de recyclage de plastiques à Saint-Avoid (57)**

Présentation par :

Parkes

Thierry Dormois, directeur de projet

2concert (AMO)

Mathieu David

En présence des garant.e.s :

Luc Martin

Valérie Trommetter

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants. La Commission nationale constate que le maître d'ouvrage répond globalement aux questions du public, à l'exception de celle portant sur la possibilité d'un acheminement par voie fluviale, et que certains points nécessiteront des précisions lors de la concertation continue.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garants ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que la rédaction du journal de bord se fasse à minima à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine. Elle note que la publication des études se fasse sur le site de la concertation et qu'une réunion publique soit organisée, avant l'enquête publique.

La Commission nationale désigne Valérie TROMMETTER pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

#### **Projet "CarlHyng" de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling (57)**

Présentation par :

Verso Energy

Gersende Legrand, directrice de projet

Victor Levy-Frebault, directeur du développement

Camille Petit, cheffe de projet

**GRT GAZ**

Ludovic Lecellier, directeur de projet  
Albert Michel, directeur de projet  
Bertrand Nondier, chef de projet

**RTE**

Fabrice Naturel, responsable concertation  
Christian Trébuchet, manager de projet

**Parimage (AMO)**

Simon Bleau, consultant  
Louise Lebley, consultante

En présence des garant.e.s :

Luc Martin et Valérie Trommetter

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet, ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que les maîtres d'ouvrage répondent globalement aux questions du public, à l'exception de la réalisation d'études approfondies sur la ressource en eau et sur l'impact de ce prélèvement, sur les rejets aqueux dans les différents exutoires et à l'exception de la présentation d'un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau MosaHYc.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que les maîtres d'ouvrage complètent en conséquence les réponses aux questions du public, que la rédaction du journal de bord se fasse a minima à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine, qu'une réunion publique soit organisée avant l'enquête publique et qu'elle aborde les enjeux du raccordement électrique de RTE ainsi que l'association du public aux choix réalisés dans le cadre de la concertation Fontaine et que le site internet de la concertation permette de poursuivre les échanges avec le public.

La Commission nationale désigne Valérie TROMMETTER pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

**IV. POINTS DIVERS SUR LES MISSIONS EN COURS**

**Projet de la Zone spéciale de carrières de la Vallée de la Maurienne (73)**

La Commission prend acte de la décision du préfet de Savoie considérant que la concertation sur le projet de ZSC Maurienne n'a plus lieu d'être et donc clôt la mission de la garante et du garant. Un bilan des garant.e.s sera rendu public, dans le mois suivant la présente décision.